

sur un fait digne d'être noté à mon sens: C'est qu'en Angleterre, le premier ministre a jugé qu'il était à son avantage de retenir les services de l'assistant de confiance de son prédécesseur, non seulement le principal assistant, mais les deux.

La coutume s'établit de plus en plus en Angleterre, même dans les bureaux du premier ministre, de retenir les services des fonctionnaires qui ont l'habitude d'accomplir les fonctions spéciales inhérentes à ces charges officielles. Et dans cet ordre d'idées, je mentionnerai un nom qui est familier à l'oreille des honorables membres: celui de sir Maurice Hankey. Sir Maurice a occupé, j'oserais dire, des fonctions confidentielles à titre d'administrateur pour le compte du cabinet anglais, pendant toute la durée de la guerre. Il a servi sous Bonar Law, sous Ramsay MacDonald et il sert encore à l'heure actuelle sous M. Baldwin. J'ai la conviction que s'il y a un changement de gouvernement en Angleterre, sir Maurice Hankey restera en fonction.

L'hon. M. BENNETT: C'est le secrétaire du cabinet.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est là plus ou moins la situation qu'il faudrait créer ici. Sir Maurice touche des appointements annuels de \$15,000 et M. Thomas Jones, son assistant, reçoit un traitement de \$11,000 par année. M. Tom Jones a été l'assistant secrétaire de trois ou quatre premiers ministres à tour de rôle. Ces deux principaux assistants sont en sus des autres secrétaires particuliers, au nombre de six, qui sont au service du premier ministre d'Angleterre, sans compter le personnel permanent attaché à son bureau. En ce qui regarde la présente situation, je tiens à ce qu'il soit bien compris, cependant, que le titulaire quel qu'il soit, devra se retirer du service en même temps que le premier ministre à moins que son successeur ne désire retenir ses services.

M. CAHAN: J'ai pris note que les premiers ministres qui ont eu des secrétaires particuliers de confiance, espèrent généralement les faire nommer à quelque autre emploi dans le service public, après qu'ils ont quitté le bureau du premier ministre, et il y a beaucoup à dire en faveur du système. Cependant, les relations sont tellement étroites entre le premier ministre qui prend sa retraite et son secrétaire de confiance, qu'il ne serait guère convenable de garder ce fonctionnaire dans l'entourage du nouveau premier ministre. Je crois qu'il serait à propos que le premier ministre fit une déclaration de principe à ce sujet.

[Le très hon. Mackenzie King.]

L'hon. M. BENNETT: J'avais pensé qu'il y aurait peut-être un autre moyen de faire face à la situation à laquelle le premier ministre a fait allusion et de surmonter la difficulté d'imposer,—j'emploie l'expression la plus douce,—au personnel administratif un fonctionnaire permanent aux appointements annuels de \$8,000. Mon très honorable ami pourrait peut-être rétablir le régime, qui fut essayé avec assez de succès par le passé, de choisir un honorable membre pour remplir ces fonctions d'assistant de confiance sans l'assujettir à subir une réélection; il cesserait d'agir à ce titre dès qu'il y aurait un changement de régime. Le titulaire serait ainsi en mesure non seulement d'agir en qualité d'assistant du premier ministre, mais il pourrait aussi faire des déclarations en son nom. De fait, le premier ministre n'est pas capable d'être en même temps à son siège ici et de suivre assidument le travail législatif de la Chambre; cependant, il devrait être tenu au courant d'une façon confidentielle de quelle manière les choses se passent ici tous les jours.

M. CAHAN: Par son secrétaire, je le suppose.

L'hon. M. BENNETT: Exactement. Pour ne citer qu'un exemple, il arrive assez souvent, en Angleterre, que le secrétaire parlementaire, soit au service du premier ministre sans toucher de rémunération. Sir Philip Sassoon a servi sous Lloyd George sans toucher de traitement. Dans un pays comme le nôtre, ce système offrirait, il me semble, une bonne chance aux jeunes gens bien doués et ambitieux d'acquérir une connaissance approfondie de la pratique et de la procédure parlementaire tout en rendant d'utiles services; ils ne feraient pas partie du cabinet, mais ils agiraient à titre de secrétaires de confiance et de conseillers ou encore de représentants du premier ministre. J'admets parfaitement que le premier ministre ne peut être présent ici,—et il lui faut assister aux séances de la Chambre,—et s'acquitter des multiples devoirs qui lui incombent pendant que le Parlement est en session. Mais il m'a semblé que ma suggestion offrait une meilleure solution à la difficulté que la nomination d'un titulaire à \$8,000 par année qui probablement contribuerait au fonds de retraite et acquerrait par là certains droits et s'attendrait d'être retenu par le ministère suivant ou de se procurer un autre emploi dans le service public, ce qui ne serait pas facile en raison des traitements qui y sont attribués. Je fais cette suggestion au premier ministre parce que j'admets que, dans un pays comme celui-ci, qui diffère absolument des pays anciens ou plus peuplés, le